

MAIRIE DE SAINT-DIER-D'Auvergne

Le conseil Municipal de Saint-Dier-D'Auvergne s'est réuni le 4 août 2021 à la salle de la Briqueterie sous la présidence de Madame Nathalie SESSA.

Les points suivants ont été traités :

1 – Travaux de voirie communale 2021 : dévolution des travaux (délibération n°1)

Après publication d'un appel d'offres, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de retenir l'entreprise EIFFAGE Route Centre Est sise 1, rue du Pré Comtal ZAC des Gravanches 63100 CLERMONT-FERRAND pour réaliser les travaux de voirie communale 2021 pour un montant de 128 925 ,00 € H.T. et autorise la signature du marché à intervenir.

Les servitudes seront étudiées avec l'aide de l'ADIT ou de notaires.

2 – Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'électricité et de Gaz du Puy-de-Dôme (délibération n°2)

Le SIEG du Puy-de-Dôme auquel la commune de Saint-Dier-D'Auvergne adhère, modifie ses statuts permettant ainsi le changement de nom du Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz du Puy-de-Dôme en « territoire d'énergie du Puy-de-Dôme ». Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la modification des statuts.

3 – Participation des communes aux frais de fonctionnement de l'École primaire (information)

Ce point sera revu à un prochain conseil municipal car il serait souhaitable de réunir au préalable les maires des communes concernées par ce point avant de prendre une décision ferme.

4 – Questions diverses

• Contrats Emploi Compétences (délibération n° 3)

Afin d'assurer la continuité du service auprès des enfants de l'école primaire dans des conditions optimales, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de créer un contrat « Contrat Emploi Compétences » à compter du 1^{er} septembre 2021 pour une période comprise entre 6 et 12 mois et sur une base allant de 20 à 26 heures hebdomadaires.

• Budget de la Commune – Exercice 2021 – Virement de Crédits - Dépenses (délibération n° 4)

Le Conseil Municipal vote un virement de crédits de 5 700,00 € par diminution du compte 615221 et augmentation des comptes 6512 (pour 5 200,00) et 6518 (pour 500,00) afin de régler en fonctionnement les droits d'utilisation des logiciels de JVS Mairistem (informatique en nuage).

• Versement de subventions (délibération n° 5)

Le Conseil Municipal, décide de verser, à titre exceptionnel, une subvention au Comité des Fêtes de Saint-Dier-D'Auvergne afin de soutenir l'association dans la dépense engendrée par la location d'un parquet-salon pour la manifestation du 14 août 2021. Cette dépense est nécessaire au regard des contraintes sanitaires du moment et est indispensable afin d'accueillir la population dans les conditions les plus sécurisées. Un débat s'engage quant au montant. Après discussion le résultat est le suivant : 11 voix pour 500,00 € et 2 voix pour 750,00 €. Le montant attribué au Comité des Fêtes de Saint-Dier-d'Auvergne est donc de 500,00 € (cinq cents euros).

Quant à la demande de l'Association « La Mesnie des Mercenaires », des précisions complémentaires doivent être apportées afin de pouvoir statuer sur la recevabilité de la demande.

• Démission de Monsieur Jean-Claude PRADIER (information)

Madame le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier émanant de Monsieur Jean-Claude PRADIER. Ce dernier l'informe de son intention de démissionner pour des raisons personnelles de ses fonctions d'adjoint et de conseiller municipal à compter du 25 septembre 2021. Un courrier sera adressé en ce sens à Monsieur le Préfet.

La séance est levée à 22h10

Le Maire- Nathalie SESSA

